

Règlement du programme d'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) de l'ENS Paris-Saclay

OBJECTIFS

L'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), offre une formation culturelle et scientifique de très haut niveau. La coopération internationale est au cœur de la stratégie de l'ENS Paris-Saclay. Poursuivant l'objectif d'accroître les séjours internationaux en études et en stages de ses étudiants et consciente des difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants à financer une telle mobilité, l'Ecole a mis en place en 2018 un dispositif d'aide aux mobilités internationales sortantes (AMIS).

Ce programme s'adresse **aux normaliens-étudiants** inscrits au diplôme de l'ENS Paris-Saclay effectuant leur mobilité obligatoire à l'international, notamment une Année de Recherche Pré doctorale à l'Etranger - ARPE. Les demandes émanant des normaliens-élèves en congés sans traitement (CST) seront également instruites, bien que non prioritaires.

* Le terme « étudiant » sera utilisé de manière à désigner les normaliens-étudiants et les normaliens-élèves en congés sans traitement (CST).

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Toutes les destinations sont éligibles, sauf les départements, territoires et autres collectivités d'Outre-mer (DOM, TOM, COM) et des Principautés de Monaco et d'Andorre.
- La durée de la mobilité doit être comprise entre 3 mois et 12 mois, pour une mobilité à compter du 1^{er} septembre 2019 sur l'année universitaire 2019-2020¹.
- L'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) constitue une aide et non un droit, elle est attribuée dans la limite du budget disponible.
- L'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) n'est pas cumulable avec tout programme finançant les frais de transport, tel que le programme de bourse de stage à l'étranger de l'Université Paris-Saclay, indemnité de transport du laboratoire d'accueil...

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être normalien-étudiant à l'ENS Paris-Saclay ou normalien-élève en congés sans traitement (CST).
- Effectuer une mobilité dans le cadre des activités du diplôme de l'ENS Paris-Saclay.
- Les candidats ayant déjà bénéficié de cette aide dans le cadre d'une mobilité obligatoire ne sont pas prioritaires mais peuvent soumettre leur candidature pour une autre mobilité obligatoire (exemple : stage de L3, M1 et ARPE).

3. FINANCEMENTS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

En fonction de la destination et de la situation de l'étudiant, l'aide pourra varier entre 300€ et 1 200€ et dans la limite du budget disponible.

Le programme permet ainsi à chaque étudiant concerné de recevoir une aide forfaitaire à la mobilité, établie sur la base de :

Distance : adresse ENS Paris-Saclay – adresse lieu de mobilité	
≤ 5000 kms	≥ 5000 kms
Jusqu'à 800€	Jusqu'à 1 200€

Le versement a lieu en une fois à réception de l'attestation d'arrivée.

¹ Les candidatures portant sur des départs imposés par le calendrier académique des établissements situés dans l'hémisphère sud seront étudiés au cas par cas.

4.ENGAGEMENTS DE L'ÉTUDIANT

- L'étudiant s'engage à transmettre lors du dépôt de sa candidature, l'attestation sur l'honneur des aides qu'il percevra pendant la mobilité.
- L'étudiant s'engage à répondre aux enquêtes du service des relations Internationales relatives à sa mobilité.

5.CALENDRIER

Le programme AMIS 2019-2020 est ouvert aux candidatures sur deux périodes :

- Session d'hiver : du 9 mai 2019 au 16 juin 2019 pour des départs de septembre 2019 à février 2020
- Session printemps : du 27 novembre 2019 au 06 mars 2020 pour des départs de février à juin 2020

La commission de bourses de l'ENS Paris-Saclay, constituée du (des) VP Formation, Recherche et/ou Etudes et d'un représentant des relations internationales, statuera à l'issue de ces périodes de candidatures sur l'éligibilité et sur le montant alloué.

Une notification de décision sera adressée à chaque étudiant ayant candidaté.

6.PROCÉDURE À SUIVRE

Le dossier de candidature complet devra être déposé au Service des Relations Internationales avant le départ. Il sera constitué des pièces ci-dessous :

1) Composition du dossier de candidature à l'aide à la mobilité AMIS :

- Fiche « normalien-mobilité encadrée » dûment signée par les parties **(PJ.1)**
- Copie du certificat de scolarité de l'année de la mobilité.
- Lettre de motivation précisant le projet.
- Lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil accompagnée le cas échéant de la convention de stage.
- Budget prévisionnel à compléter, dater et signer **(PJ.2)**

- Attestation de bourses sur critères sociaux pour les bénéficiaires, faisant mention de leur échelon.
- Copie du projet d'études spécifique (PES) pour les normaliens-étudiants concernés et pour les normaliens-élèves en CST.
- Relevé d'identité bancaire (RIB), attention les RIB étrangers ne sont pas recevables

2) Pièces complémentaires à fournir pour les lauréats AMIS :

Avant le départ :

- Pour les mobilités stage :
- lettre d'invitation du laboratoire d'accueil signée précisant les dates de mobilité.
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

Au cours de la mobilité :

- Attestation d'arrivée signée et tamponnée par l'établissement d'accueil **(PJ.3)** à adresser dans la semaine qui suit le début de la mobilité à ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr pour déclencher le paiement.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT.

Contact : ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr